

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

PLAN DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS. DÉCISION

Séance du 13 mai 2020

L'an deux mille vingt , le treize mai à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Auffret, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Barrière, M Bouteyre, M Pages, Mme Nardini, M Roucher, M Garnier, M Guichoux, M Cristofoli, M Morisset, M Cases, Mme Durand, Mme Rigaud, M Ouillade

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Braun à Mme Alhaitz
M Claudin à Mme Picard
M Dubos à M Auffret
M Alban à Mme Nardini
Mme Rivière à Mme Dumas
M Delpéché à M Acquaviva
Mme Demare à Mme Layrisse
M Camacho à M Augé

Absent(s) :

M Barat, M Demanes

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile Picard.

La séance est ouverte,

Délibération du : 13 mai 2020
Rendue exécutoire le : 15 mai 2020
Publiée le : 15 mai 2020

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 13 mai 2020

PLAN DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS. DÉCISION

Mme Vanessa Dumas, Adjointe au maire déléguée à la Culture, à l'animation, aux grands événements, à la vie associative et aux jumelages présente le rapport suivant.

La Ville compte plus de 300 associations. Parmi celles-ci plus de 220 bénéficient d'une ressource de la part de la collectivité. A l'instar des différents secteurs socio-économiques, la crise du Covid 19 fragilise l'ensemble de la vie associative à court, moyen et long termes.

Au delà du rôle social déterminant joué par les acteurs, la pérennité et le modèle économique des associations employeurs sont aujourd'hui fortement fragilisés. C'est pourquoi, il est proposé d'adopter plusieurs mesures visant à accompagner les associations tout au long de cette période difficile. La première consiste à maintenir les subventions votées au Conseil Municipal du 11 février 2020, y compris celles destinées à soutenir les manifestations qui n'ont ou n'auront pas lieu car cela représente une source de recettes perdues.

En premier lieu, la Ville entend soutenir les associations d'intérêt général luttant contre l'impact socio-économique du Covid 19 sur les populations les plus fragiles : Oasi's, secours catholique, secours populaire, Restos du cœur. Ce premier soutien, à hauteur de 1 000 €, consiste à renforcer et/ou mieux équiper ces associations pour leur permettre d'affronter cette période .

Par ailleurs, il vous est proposé de créer un fonds spécifique de 30 000 € pour les associations les plus en difficulté : associations employeurs ou associations dont la pérennité est mise en péril par une baisse d'activité prolongée, du fait notamment de l'annulation des actions d'autofinancement.

Le maintien de l'emploi représente un fort enjeu sur notre commune, avec plus de vingt associations employeurs, représentant plus de 120 emplois soit 40 équivalents temps pleins (ETP). Le fonds spécifique permettra d'allouer aux associations employeurs un montant forfaitaire de 400 € maximum pour un ETP et pour la période, venant compléter le montant de l'indemnité partielle afin de garantir le maintien de salaire des personnels.

Ce fonds spécifique permettra également de soutenir les associations en grande difficulté ainsi que des projets exceptionnels portés par les associations au lendemain du déconfinement et qui contribueront à accompagner la reprise progressive des activités : projets solidaires, accompagnement scolaire.

Des dossiers de demande exceptionnelle seront disponibles à compter du 25 juin 2020.

Toutes les demandes feront l'objet d'une étude au cas par cas par une commission ad hoc, en lien notamment avec la déclaration partielle d'activité et les aides complémentaires de l'État et des autres collectivités territoriales.

L'instruction des dossiers s'appuiera également sur les documents envoyés à la DIRECCTE.

La Ville appliquera en outre la gratuité des loyers pour les associations locataires de la collectivité, comme suit :

- au mois d'avril et mai pour Bordeaux Technowest,
- d'avril à septembre pour les autres associations.

De plus, dans le cadre de la reprise d'activité du mois de septembre et dans la mesure où les conditions seront réunies, la Ville éditera un guide des bonnes pratiques sur la base des échanges et des propositions associatives.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'ensemble des mesures présentées afin de soutenir notre tissu associatif local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide le versement d'une subvention de 1 000 € aux associations ci-après : OASI'S, secours populaire, secours catholique, Restos du cœur.

Approuve la création d'un fonds spécifique de 30 000 € pour soutenir les associations en difficulté, les associations employeurs et des projets solidaires.

Impute les sommes correspondantes à l'article 6574 pour les subventions de fonctionnement, au budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 13 mai 2020
pour expédition conforme
Le maire,



Jacques Mangon



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG20_028
Date de la décision:	2020-05-13 00:00:00+02
Objet:	PLAN DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS. DÉCISION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10 - Divers
Identifiant unique:	033-213304496-20200513-DG20_028-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20200513-DG20_028-DE-1-1_0.xml	text/xml	861
nom de original:		
DG20_028.pdf	application/pdf	758906
nom de métier:		
99_DE-033-213304496-20200513-DG20_028-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	758906

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 mai 2020 à 10h32min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 mai 2020 à 10h32min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 mai 2020 à 10h32min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 mai 2020 à 10h37min44s	Reçu par le MI le 2020-05-15